



Communiqué de presse – embargo: 20.10.2009, 10h00

Accidents professionnels: pas de comportement lacunaire des agences de travail temporaire

Zurich, le 20 octobre 2009 – Le risque d'accident auquel sont exposés les intérimaires sur les lieux du travail a longtemps suscité la controverse. Or voici qu'une étude pilote de la Commission fédérale pour la sécurité au travail (CFST) tire les choses au clair. Elle décharge les services de l'emploi du soupçon général dont ils faisaient l'objet: en effet, ce n'est pas une défaillance dans le comportement des agences de travail temporaire qui crée un risque accru d'accident pour les intérimaires, mais bien la durée d'engagement, la formation et la profession.

Un long débat

Savoir si les travailleurs temporaires engagés dans la construction ou l'industrie présentent un risque d'accident supérieur à celui des collègues au bénéfice d'un contrat fixe a longtemps fait l'objet de controverses. Les uns prétendaient que les intérimaires étaient engagés pour des travaux spécialement dangereux ou y étaient insuffisamment préparés. Les autres expliquaient le plus grand risque d'accident par des traits spécifiques liés aux travailleurs temporaires, notamment en ce qui concerne l'âge et la formation.

Afin de clarifier la question, la CFST a chargé le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) de procéder à une étude statistique de la survenance des accidents dans la branche des services de l'emploi. L'association des services de l'emploi swissstaffing accueille favorablement cette initiative.

L'éclairage de l'étude

Les résultats de l'étude donnent décharge aux agences de travail temporaire. L'étude montre en effet que la différence du risque accident entre employés intérimaires et fixes dépend des caractéristiques spécifiques des temporaires et non pas du comportement des services de l'emploi.

Pour une bonne part, le risque accru d'accident chez les travailleurs temporaires trouve sa cause dans la brièveté des rapports d'engagement. Un manque de connaissances à propos du nouveau poste de travail fait croître le nombre d'accidents dans les premières semaines d'un emploi. Ceci vaut aussi bien pour des employés temporaires que fixes. Mais comparativement, seuls les intérimaires sont souvent de nouveaux titulaires du poste de travail en question, car il est dans la nature des choses qu'ils soient engagés pour une moindre durée que les employés fixes.

Deuxième facteur important, la formation joue un rôle dans la survenance des accidents. L'étude révèle qu'une main d'œuvre auxiliaire – temporaire ou fixe – présente un risque d'accident double par rapport au personnel formé. Si les travailleurs temporaires sont plus fréquemment victimes d'accident,

c'est qu'ils sont aussi plus souvent engagés sans formation ou à titre d'auxiliaires que ne le sont leurs collègues au bénéfice d'un contrat fixe.

Réduire le risque d'accident par des mesures concrètes

"Même si les agences de travail temporaire ne sont pas responsables du risque accru guettant les intérimaires, chaque accident est un accident de trop", déclare Georg Staub, directeur de swissstaffing. C'est pourquoi swissstaffing travaille depuis deux ans à un projet de la CFST visant à améliorer la prévention des accidents dans la branche des services de l'emploi. Le but est de mettre à disposition des acteurs concernés – entreprises locataires de services, services de l'emploi et travailleurs temporaires – des moyens auxiliaires aptes à les soutenir dans la recherche et le placement d'une main d'œuvre adéquate. Les résultats de l'étude CFST confirment que l'équipe de projet est donc sur la bonne voie.

Pour de plus amples informations:

Georg Staub, directeur de swissstaffing
Tél.: 044 388 95 40
Natel: 079 388 95 61
georg.staub@swissstaffing.ch
www.swissstaffing.ch

Le travail temporaire en Suisse

En 2008, 282'000 personnes travaillaient à titre temporaire dans notre pays. Ce qui correspond, en équivalent plein temps, à 2,2% de l'ensemble des employés. A travers le placement de personnel temporaire, les services de l'emploi ont réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 5,1 Mrd de francs. swissstaffing est l'association faîtière des services de l'emploi en Suisse.